



Alouette des champs

FICHE INFO | ALOUETTE DES CHAMPS

Favoriser l'Alouette des champs

L'Alouette des champs est liée à une offre diversifiée en cultures présentant une végétation clairsemée. L'oiseau nichant à terre y trouve suffisamment de nourriture, il peut rechercher sa pitance en se déplaçant sur le sol et atteindre son nid sans être remarqué.

Ce type de surfaces devient rare dans l'agriculture moderne : champs de céréales et prairies poussent rapidement et de manière dense. De plus, la taille des parcelles devient toujours plus grande et la fine mosaïque d'habitats disparaît. En conséquence, les effectifs de l'Alouette des champs continuent de diminuer.

Favoriser et protéger l'Alouette des champs s'avère aussi possible dans l'agriculture moderne, mais cela exige une stratégie combinée : premièrement, il faut plus de surfaces de promotion de la biodiversité de qualité élevée et interconnectées; deuxièmement, il faut créer plus de possibilités de nidification pour l'Alouette des champs dans les surfaces de production.

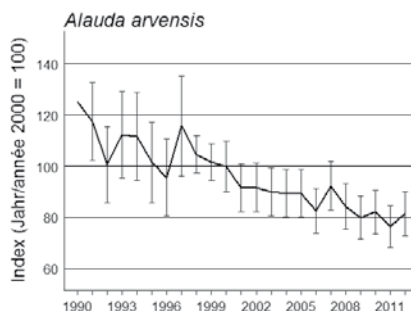
La présente Fiche Info montre comment les agriculteurs peuvent aider l'Alouette des champs.



L'Alouette des champs est un oiseau caractéristique du paysage agricole ouvert; son destin se trouve entre les mains des paysans ! En raison de l'intensification de la production agricole, les effectifs de l'oiseau lançant sa mélodie suspendu dans le ciel chutent.

L'Alouette des champs habite les surfaces ouvertes, souvent dans une mosaïque de petites parcelles de cultures variées. Elle évite les arbres et les buissons et garde 60–200 m de distance avec les forêts, les bosquets et les grands bâtiments. Une végétation de 15–40 cm de haut et localement clairsemée convient à sa nidification, car une couverture végétale dense ou élevée complique l'arrivée en vol et le déplacement au sol.

L'Alouette des champs niche dans les prés de fauche, les champs de céréales et les surfaces de promotion de la biodiversité comme les jachères florales. Elle évite les cultures élevées et denses comme le colza et les céréales fourragères (orge, triticale). Elle installe ses pontes tardives dans les champs de betteraves, de tournesols et de pommes de terre, étant donné qu'à ce moment de l'année les autres cultures sont déjà trop hautes. Dans le maïs, elle niche avec succès seulement si le sol est parsemé de mauvaises herbes ou couvert par un semis intercalaire.



L'Alouette des champs peut survivre dans une région seulement si chaque couple produit en moyenne 3 jeunes à l'envol chaque année. Comme chez d'autres espèces nichant au sol, de nombreuses couvées sont perdues. Afin que les couvées de remplacement puissent avoir du succès, des sites de reproduction adéquats doivent aussi être disponibles dans la deuxième partie de la période de reproduction.

Les problèmes de l'Alouette des champs

Dans les cultures herbagères intensives, les rythmes de fauche courts rendent l'élevage presque impossible. Dans les prairies grasses, fauchées toutes les 4–6 semaines, pratiquement toutes les pontes et tous les jeunes sont victimes de la fauche, et souvent des oiseaux adultes sont aussi tués. L'Alouette des champs a dis-

Fig. 1. L'indice des effectifs nicheurs de l'Alouette des champs montre que l'espèce est en fort recul depuis 1990. En conséquence, l'Alouette des champs a passé dans la catégorie supérieure « potentiellement menacée » lors de la dernière révision de la Liste Rouge 2010 des oiseaux nicheurs. Seule l'aide d'agriculteurs motivés permettra d'inverser cette tendance.

paru de la plupart des surfaces agricoles du Plateau suisse et des Préalpes dévolues aux cultures herbagères.

Des effectifs plus importants subsistent dans les régions agricoles dominées par des terres labourées. Mais là aussi, le succès de reproduction s'avère souvent mauvais: la croissance des cultures rapide et dense réduit la période favorable à la reproduction. Des travaux agricoles mécanisés, comme par exemple la lutte contre les mauvaises herbes avec la herse-étrille ou la sarcluse, peuvent conduire à la perte des couvées de la mi-avril jusqu'en juin. De plus, l'offre en nourriture se détériore fortement à cause de l'utilisation massive d'herbicides et d'insecticides.

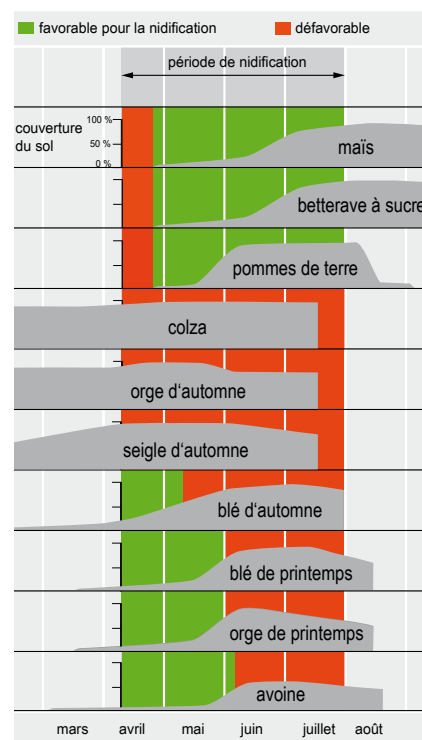


Fig. 3. Adéquation des différentes cultures comme site de nidification: le développement de la végétation est décisif. Pour l'installation de son nid, l'Alouette des champs évite les cultures qui font plus de 50 cm de hauteur et qui sont denses.



Fig. 2. Pour installer son nid, l'Alouette des champs recherche des endroits avec une végétation clairsemée, où elle peut se déplacer à pied. Un bon recouvrement du nid est toutefois important.



Fig. 4. Une combinaison de surfaces de promotion de la biodiversité à valeur élevée, comme des jachères florales entretenues (1), des céréales de printemps sans herbicide (2) et du froment d'automne cultivé extensivement (3), peut favoriser l'Alouette des champs de manière efficace.



Fig. 6. Des champs de céréales de printemps sans herbicide (ici de l'amidonnier avec quelques tournesols de l'an passé) fournissent une très bonne offre en sites de nidification à l'Alouette des champs.

cides et aux insecticides ainsi qu'une fumure réduite en font partie.

D'autres mesures favorisant l'Alouette des champs sont le renoncement à la lutte mécanique contre les mauvaises herbes (herse-étrille) dans l'agriculture biologique après le 15 avril (protection des nids) ainsi que le semis espacé des céréales, le semis intercalaire dans les céréales ou les fenêtres en faveur des alouettes (Tableau annexé, type E et F). Afin d'élever l'offre en site de nidification et en nourriture de manière substantielle, les recommandations indiquées dans le tableau doivent être respectées. Sur les terres labourées, plusieurs mesures peuvent être combinées sur une parcelle.

Dans les herbages utilisés intensivement, l'Alouette des champs est favorisée par une **hauteur de coupe élevée** (au moins 14 cm). On réduit ainsi les pertes en nids et en poussins. Les nids peuvent aussi être construits plus tôt, parce que la végétation est à nouveau idéale tout de suite après la fauche. Il devrait s'écouler au moins 7 semaines entre deux coupes.

Mesures

A. Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Les SPB appropriées sont **les jachères florales et tournantes, les bandes culturales extensives, les ourlets sur les terres labourées et les prairies extensives.**

Il faut prendre en considération que :

- Plus les SPB sont larges (min. 10 m), plus le risque que les nids soient pillés par les chats et les renards est faible.
- Une bonne distribution des SPB sur un domaine permet à plusieurs couples d'Alouettes des champs de nicher. Les SPB seront installées idéalement à une distance d'au moins 60 m des prochains arbres.



Fig. 5. Des jachères florales à différents stades de développement offrent des conditions de reproduction optimales à l'Alouette des champs. Une fauche partielle et/ou un travail du sol (cultivateur, herse à disques) permettent de diversifier les stades de végétation.

- Pour créer une mosaïque de végétation dense-haute et clairsemée-basse dans les grandes jachères florales, on peut faucher chaque deux ans une bande représentant un tiers de la surface. Sur des sols légers ou squelettiques, une partie peut être retournée ou hersée (Tableau feuille supplémentaire, type D).
- L'offre en nourriture est améliorée quand, lors de chaque fauche de la prairie SPB, 10 % de l'herbe est laissée sur pied comme refuge pour les insectes.
- Afin que l'Alouette des champs ait assez de temps pour élever ses jeunes, les prairies SPB doivent être fauchées toutes les sept semaines au plus.

B. Mesures d'encouragement sur les surfaces de production (MEP)

Une **exploitation de petites parcelles** (champs et prairies) avec une forte alternance des cultures (nombreuses cultures différentes) ainsi que la culture des céréales de printemps offrent à l'Alouette des champs de bonnes conditions de vie.

Dans les **terres labourées**, les Alouettes des champs profitent des productions respectueuses de l'environnement qui vont au-delà des prestations écologiques requises (PER). Le renoncement aux herbi-



Fig. 7. Dans les prairies intensives, la plupart des nids sont détruits par la fauche. Une hauteur de fauche d'au moins 14 cm permet de sauver de nombreuses nichées.

Stratégie de conservation

De nombreuses exploitations agricoles ont la possibilité de réaliser des mesures en faveur de l'Alouette des champs. Les projets coordonnés au niveau régional sont les plus efficaces car ils agissent sur de plus grandes surfaces. Les populations d'Alouettes des champs encore existantes devraient être urgemment conservées et favorisées. Elles constituent le réservoir pour une recolonisation future.

Les mesures de revitalisation dans les grandes cultures sont particulièrement importantes. Nous recommandons une combinaison d'au moins 5 % de surfaces de promotion de la biodiversité (y c. les prairies SPB) et des mesures sur les surfaces de production (voir Tableau annexé).

Certaines formes d'exploitation (p. ex. renoncement aux herbicides, insecticides et fongicides) ainsi que des mesures d'extensification partielle de surfaces en faveur de la biodiversité (par ex. semis espacé) sont aussi définies comme procédé de production à faibles intrants. Ils ménagent plus les ressources naturelles (sol, eau, air, biodiversité) que les types d'agriculture conventionnelle et ont encore d'autres avantages (par ex. formation d'humus, favorise les auxiliaires).



Fig. 8. Les mâles d'Alouette des champs chantent le plus souvent en vol ou au sol. Quand les cultures sont hautes, ils utilisent aussi des postes élevés tels que des pieux ou des tiges de plantes herbacées, par ex. les cardères ou les tournesols.

Des mesures d'encouragement sur des surfaces de production (MEP) occasionnent souvent des pertes de rendement qui ne sont qu'en partie indemnisées par les paiements directs. Renseignez-vous auprès du canton ou de l'Office fédéral de l'agriculture si de telles indemnisations sont possibles dans le cadre de projets de conservation des espèces et/ou de projets de réseaux écologiques.

Dans les habitats herbagers purs, il faut, en fonction des espaces naturels, au moins 10–20 % de prairies extensives. Les parcelles exploitées extensivement (p. ex. prairies extensives) seront définies comme SPB et indemnisées par les paiements directs. Pour les mesures «Hauteur de coupe élevée dans les herbages intensifs» (Tableau annexé, type G), il est nécessaire de trouver un financement supplémentaire dans le cadre des projets de conservation.



Alouette de champs



Lièvre brun



Jachères florales



Bruant proyer



Caillé des blés



PROGRAMME DE CONSERVATION
DES OISEAUX EN SUISSE

L'Alouette des champs est une des 50 espèces prioritaires pour la conservation ciblée, en faveur desquelles la Station ornithologique suisse et l'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse s'engagent grâce au Programme de conservation des oiseaux en Suisse. Le programme est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

Impressum

Jenny, M., S. Michler, J. Zellweger-Fischer, S. Birrer & R. Spaar (2014): Favoriser l'Alouette des champs. Fiche Info. Station ornithologique suisse, Sempach.
Photos: M. Jenny, sauf Fig. 7 et feuille supplémentaire type G (A. Matthews).
Traduction: A. Sierro, J. Duplain.

Pour en savoir plus:

Jenny, M., J. Zellweger-Fischer, L. Pfiffner, S. Birrer & R. Graf (2011): Manuel d'utilisation du système de points du projet « Les paysans marquent des points – la nature gagne en diversité ». Station ornithologique suisse et Institut de recherche pour l'agriculture biologique (FiBL), Sempach et Frick.

Adresse de contact

Station ornithologique
CH-6204 Sempach
Tel. +41 41 462 97 00
Fax +41 41 462 97 10
info@vogelwarte.ch
www.vogelwarte.ch



Schweizerische Vogelwarte
Station ornithologique suisse
Stazione ornitologica svizzera
Staziun ornitologica svizra

CH-6204 Sempach

Copyright et commande:
Station ornithologique suisse
CH-6204 Sempach

Vue d'ensemble des mesures prioritaires pour favoriser l'Alouette des champs dans les terres cultivées

Dans le cadre de projets régionaux en faveur de l'Alouette des champs, des dédommagements supplémentaires peuvent être judicieux pour indemniser les mesures. Les contributions mentionnées ici se conçoivent comme des valeurs indicatives puisque les pertes de production dépendent du site. **Les exploitations agricoles peuvent profiter des dédommagements supplémentaires si elles rassemblent au moins 3 % de surfaces de promotion de la biodiversité de haute qualité dans les terres ouvertes.**

Abréviations : SPB : surfaces de promotion de la biodiversité, OPD : Ordonnance sur les paiements directs, PER : prestations écologiques requises

Sigle	Mesure	Dédommagement OPD par ha et année	Dédommagement supplémentaire possible dans le cadre de projets de conservation (valeurs indicatives)	Effet
A	Favoriser de petites parcelles de champs labourés (valable pour les terres ouvertes) parcelles jusqu'à 50a parcelles 51-100a	aucun ; contributions à la qualité du paysage possible	CHF 400.- par ha et année CHF 200.- par ha et année	Un paysage agricole morcelé en petites parcelles élargit l'offre en habitats de reproduction adéquats
B	Favoriser des cultures qui conviennent comme habitat de reproduction : Amidonnier, engrain (extenso/bio) Blé de printemps, orge de printemps, épeautre (extenso/bio) Culture de pomme de terre et de lin sans herbicide Culture de féveroles, fèves de soja, petits pois, lupins sans herbicide	contributions générales (1) contribution unique CHF 1000.-	CHF 400.- par ha et année CHF 200.- par ha et année CHF 200.- par ha et année CHF 200.- par ha et année	Des cultures à croissance faible pendant la période de reproduction augmentent la fenêtre temporelle pour une reproduction avec succès
C	Installation de SPB de haute qualité dans les terres cultivées (jachère florale, jachère tournante, ourlet, prairie extensive sur des sols potentiellement propices au labour) : 4-6 % SPB de haute qualité sur les terres ouvertes >6 % SPB de haute qualité sur les terres ouvertes	contributions à la biodiversité(2) contributions à la qualité du paysage et réseau possible	indemnisation du coût effectif des semences des jachères et ourlets CHF 400.- par ha SPB et année (bonus) CHF 800.- par ha SPB et année (bonus)	Création de structures favorables pour le nid et la recherche de nourriture
D	Mesures de soins spécifiques dans les jachères florales sur des sols légers et squelettiques : retourner ou heriser 1/3 de la surface tous les 2 ans ; nouveau semis partiel.	aucune	CHF 300.- par ha l'année de soin indemnisation du coût des semences lors d'un nouveau semis CHF 300.- par ha et année	Création de différentes strates pour une large offre en sites de nidification et en nourriture
E	Renoncement aux herbicides dans les cultures PER sur min. 10 ares par parcelle et hectare ainsi que renoncement à la herse-étrille dès le 15.4. dans les cultures suivantes : Blé d'automne, épeautre, blé de printemps, orge de printemps, amidonnier, engrain, avoine, pomme de terre, féveroles, fèves de soja, petits pois, lupins, lin, betteraves fourragères et sucrières, tournesols	aucune	CHF 300.- par ha et année	Création de structures favorables pour les nids, recherche de nourriture, réduction des pertes de couvées
F	Mesures spécifiques dans les terres ouvertes :			Création de structures favorables pour les nids et la recherche de nourriture
F1	Semis espacés dans les céréales sur min. 10 ares par parcelle et hectare (3)	aucune	CHF 300.- par ha de semis espacés (perte de production)	
F2	Fenêtres et bandes à alouette (petites surfaces) dans les céréales (au moins 3 fenêtres ou une bande par ha) (3)	aucune	CHF 50.- par fenêtre (perte de production) CHF 150.- par bande (perte de production)	
F3	Pairie à maïs, maïs avec sous-semis/en bandes fraisées (toute la parcelle) en plus : culture sans herbicide (3)	efficacité des ressources CHF 200.- efficacité des ressources CHF 600.-	- CHF 100.- par ha et année (perte de production)	
F4	Céréales avec semis intercalaire, cultures mixtes (toute la parcelle) (3)	aucune	CHF 300.- par ha et année (perte de production)	
G	Hauteur de coupe élevée dans les herbages intensifs (14 cm au lieu de 5-7 cm)		CHF 300-500.- par ha et année (perte de production)	Les pertes de couvées dues à la fauche sont réduites ; la modification (installation du nid) peut débiter plus rapidement après la fauche

(1) Contribution à la sécurité de l'approvisionnement : CHF 1200.- ; contribution au système de production Bio : CHF 1200.- ; contribution au système de production Extenso : CHF 400.-

(2) Contribution à la biodiversité : jachère florale CHF 3800.- ; jachère tournante CHF 3300.- ; ourlet sur terre ouverte CHF 3300.- ; ourlet sur terre ouverte CHF 3300.- ; prairie extensive selon la qualité : zone de plaine CHF 1500-3000.- ; zone des collines CHF 1200-2700.-

(3) Aménagement selon les lignes directrices de l'IP-Suisse et de la Station ornithologique/Guide « Les paysans marquent des points, la nature gagne en diversité » (Jenny et al. 2011)

